

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

09. Avenant N°8 pour la DSP VIRIA

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune de Vire Normandie a été précurseur dans le cadre du développement du bois énergie en Normandie.

Elle a signé en août 2005 pour une durée de 24 ans un contrat de DSP avec la société VIRIA pour la mise en œuvre et la gestion d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. Ce réseau de chaleur couvre les besoins en chauffage et eau chaude dans les immeubles Inolya du quartier du Val de Vire, la salle du Vaudeville, la cantine scolaire, la salle Chênedollé, l'école Malraux, la galerie commerciale de Carrefour, l'ancienne école de Neuville et le centre aquatique Aquavire.

Le contrat de DSP a vocation à se terminer 24 ans après la mise en exploitation du service, en date du 1er septembre 2006, soit pour le 1er septembre 2030.

Le contrat de concession présente les annexes A à G suivantes :

- Annexe A : périmètre de la concession ;
- Annexe B : éléments financiers de la concession ;
- Annexe C : programme général des travaux de premier établissement ;
- Annexe D : planning prévisionnel des travaux de premier établissement ;
- Annexe F : police d'abonnement ;
- Annexe E : règlement de service ;
- Annexe G : contrat d'approvisionnement en combustible bois ;

Pendant l'exécution du contrat de concession, plusieurs avenants ont été conclus :

- Avenant n°1 du 27 septembre 2006 ;

Objet : correction de sept articles du contrat de base.

- Avenant n°2 du 25 août 2010 ;

Objet : évolution du tarif de base R1b

- Avenant n°3 du 30 septembre 2011 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250930-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 30/09/2025

Délibération n°2025/09/15/09 du 15 septembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Objet : Changement du statut juridique du Concessionnaire (LCN-> VIRIA)

- Avenant n°4 du 19 décembre 2011 ;

Objet : évolution de la formule de révision du R1b

- Avenant n°5 du 23 décembre 2015 ;

Objet : évolution de la formule de révision du R1b

- Avenant n°6 du 9 février 2018 ;

Objet : Intégration du traitement de fumées, liés à l'arrêté ministériel du 23 août 2013.

- Avenant n°7 du 7 septembre 2022.

Objet : Répercussion sur le tarif de la baisse de taxe foncière et du remplacement de compteurs de chaleur

1. Présentation du projet

Le présent avenant a pour objet de rénover, moderniser les sous-stations du réseau de chaleur afin d'améliorer les performances énergétiques notamment de distribution lors de la livraison aux abonnés.

- Modernisation de 11 sous stations du Réseau de Chaleur
- Echangeur neuf, à haute efficacité énergétique,
- Vanne de régulation neuve
- Armoire de régulation primaire neuve
- Sonde de température analogique
- Régulation via automate connecté, qui permettra un pilotage à distance, et l'enregistrements des données,

⇒ La sous-station est remise en état pour une durée de vie estimée à 20 ans.

⇒ Plus de nécessité de les rénover à l'échéance de la concession.

1	CENTRE AQUATIQUE
2	GSM PRIMAIRE
3	GSM MATERNELLE
4	ECOLE DE NEUVILLE
5	SALLE RAYMOND DAVID
6	RESIDENCE VAL DE VIRE
7	RESIDENCE CHENEDOLLE
8	LES MOULINS DE NEUVILLE VIRE
9	HERBAGE DE NEUVILLE
10	RPA CHARLES DE GAULLE
11	CARREFOUR MARKET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250930-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

Publication : 30/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/09 du 15 septembre 2025 à 20h30

1. Mode de financement

Le montant total des travaux HT est estimé à 162 342 €.

Ce projet peut bénéficier des Certificats d'Économie d'Énergie dont le dispositif se termine fin 2025 pour un montant estimé à 68 648 €.

Le reste à charge pour la société La Viroise des Combustibles est estimé à 93 694 €HT de travaux.

Le financement peut être assuré de deux façons différentes :

- Par les recettes du R24, générée grâce à une prolongation de la durée de la DSP d'une durée de 10 mois.
- Par l'augmentation de la redevance.

Concernant les économies réalisées par la mise en place de ces nouveaux échangeurs, les abonnés pourraient bénéficier, au titre de la redevance du R21 d'une réfaction du prix de 1,03 €TTC/MWh

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Mobilité, transition écologique et énergétique » du 3 septembre 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 3 septembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 septembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°8 au contrat de concession à intervenir avec la société La Viroise de Combustibles.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250930-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

Publication : 30/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/09 du 15 septembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël		☒		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse		☒		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick			☒	
LABROUSSE Sabrina		☒		
LAURENT Françoise		☒		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250930-09-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 30/09/2025

Délibération n°2025/09/15/09 du 15 septembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe		☒		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250930-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

Publication : 30/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/09 du 15 septembre 2025 à 20h30